

Entreprise

Adresse :

Tél. :

Mail :

Site internet :

logo
entreprise

FICHE D'AUTOCONTRÔLE CHAUFFE EAU GAZ - APPAREIL B

INFORMATIONS CHANTIER

Client

Réf. devis

Adresse

Date début travaux

Date fin travaux

INFORMATIONS INTERVENANTS

Intervenant 1

Intervenant 2

Fait à (lieu) :

Le (date) :

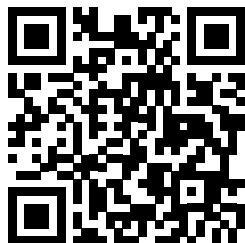
À SAVOIR

Cette fiche d'autocontrôle est destinée aux entreprises et artisans du bâtiment. Elle traite des points à vérifier par le professionnel lors de la mise en œuvre de l'ouvrage considéré pour en assurer une qualité optimale.

Les points d'autocontrôle de la présente fiche n'ont pas vocation à être exhaustifs. Ils relèvent soit de préconisations issues de documents de référence en vigueur, soit de recommandations associées à des bonnes pratiques.

Les points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité mineure ou majeure dans les fiches de contrôles des travaux RGE (dites « grilles d'audit RGE ») sont identifiés par un **RGE**. Néanmoins, la présente fiche n'a pas vocation à se substituer aux « grilles d'audit RGE ».

L'AUTOCONTRÔLE EN 5 ÉTAPES



CHECK'RÉNO

Le suivi de chantier avec Check Réno
Remplissez et éditez directement vos
fiches d'autocontrôle et PV de réception
via l'application web
<https://www.proren.fr/documents/checkreno>

ETAPE 1 CONCEPTION / DIMENSIONNEMENT

✓ ✗ ○

Installation du chauffe-eau

1. Dimensionnement du chauffe-eau gaz instantané pour des conditions d'utilisations données et de besoins ECS supposés (nombre de personnes ou taille de logement) ? **RGE**
2. Chauffe-eau installé le plus près possible des points d'utilisation
3. Le chauffe-eau de type B est installé hors salle de bains ou salle de douches ?
4. Un adoucisseur est prévu si installation dans une région où l'eau est très calcaire ?
5. La désignation du conduit de raccordement (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ? **RGE**
6. Conception du conduit de raccordement conforme ? **RGE**
7. Si réutilisation du conduit de fumée existant : le diagnostic de l'installation de fumisterie existante a été réalisé et la procédure validée ?
8. La désignation du conduit de fumée (existant ou neuf) est compatible avec les fumées de l'appareil de combustion ? **RGE**
9. Distance du débouché vis-à-vis du faitage conforme ?
10. Présence et dimensionnement conforme de l'amenée d'air neuf ? **RGE**
11. En présence d'un appareil gaz de type A (cuisinière) : vérification de la conformité de la sortie d'air ?
12. Absence de hotte motorisée sur air extérieur ? **RGE**
13. Existence d'une note de calcul permettant de valider le dimensionnement de l'installation de fumisterie ? **RGE**

Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide

14. Tracé et dimensionnement du réseau conformes ? **RGE**
15. Le volume d'eau entre la sortie de chauffe-eau et le point de puisage le plus éloigné doit être inférieur à 3 litres ?

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

ETAPE 2 PRÉPARATION DE CHANTIER

✓ ✗ ○

Installation du chauffe-eau

16. Chauffe-eau gaz installé à l'emplacement prévu en fonction des paramètres d'intégration technique et esthétique étudiés lors de la phase de conception ? **RGE**
17. Absence de bras mort (point de puisage non utilisé), ou possibilité de le supprimer le cas échéant ?

... suite page suivante

Conforme Non conforme/
Non vérifiable Sans objet**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité
dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ○

Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide

- 18.** Le type de matériau à mettre en oeuvre est conforme et leur qualité avérée ? **RGE**

 Mise en œuvre de la partie gaz

- 19.** Utilisation de matériaux sur la ligne gaz en adéquation avec leur fonction et leur utilisation ? **RGE**

- 20.** Tout organe et accessoire de tuyauterie est marqué du logo ou d'une marque de certification reconnue (NF, ATG,...) ?

- 21.** Les organes (robinets,...) sont adaptés à la pression de service ?

- 22.** Mise en place de protections si nécessaire et interdiction de passage de la ligne gaz dans des zones dangereuses ? **RGE**

N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

**TRAVAUX**

✓ ✗ ○

ETAPE 3 Installation du chauffe-eau

- 23.** Accès aisément aux différents composants (ou conforme aux préconisations du constructeur) ? **RGE**

- 24.** Evacuation correcte des condensats sous l'appareil et si nécessaire sous le système de fumisterie ? **RGE**

- 25.** La distance de sécurité entre le conduit de fumée (paroi extérieure) et les matériaux combustibles est conforme ? **RGE**

- 26.** Présence des organes nécessaires (compteur en fonctionnement, organe de coupure d'appareil et général adapté [OCA et OCG] accessible et manoeuvrable) ? **RGE**

- 27.** Présence d'un interrupteur différentiel en amont des circuits avec la section adaptée ? **RGE**

- 28.** Tension d'alimentation conforme aux plaques signalétiques des appareils ?

- 29.** Partie sous tension inaccessible et protection contre les contacts directs bien en place ?

- 30.** Présence d'une liaison équipotentielle ? **RGE**

- 31.** Présence d'un dispositif de protection contre les retours d'eau de type EA (clapet de non retour avec une vanne en amont) au niveau de l'arrivée d'eau de ville ?

- 32.** Présence d'un filtre à eau sur l'arrivée d'eau froide ?

- 33.** Présence d'un groupe de sécurité à moins de 3 m de l'appareil (à l'exception des chauffe-eau à écoulement libre) et aucun organe ou piquage entre le groupe de sécurité et l'appareil ?

- 34.** Raccordement de la vidange du groupe de sécurité au réseau d'évacuation d'eaux usées conforme ?

- 35.** Si canalisations métalliques : présence d'un raccord isolant diélectrique sur l'arrivée d'eau froide et la sortie eau chaude ?

- 36.** Lorsque les dispositifs de sécurité peuvent atteindre les 80°C et en présence de matériaux de synthèse : présence d'une canalisation cuivre d'une longueur minimale de 50 cm entre la sortie d'eau chaude et le matériau de synthèse ?

- 37.** Si chauffe-eau avec un dispositif de contrôle externe : présence et réglages de celui-ci en fonction des paramètres définis (programmation du nombre de douches,...) ?

 [... suite page suivante](#)

Mise en œuvre de la fumisterie

38. Absence de jeu (>2mm) entre les éléments de l'installation ? **RGE**
39. Les éléments des conduits de raccordement et de fumée sont raccordés partie mâle vers le bas ? **RGE**
40. Absence d'étranglement ? **RGE**
41. La partie horizontale du conduit de raccordement possède une pente ascendante vers le conduit de fumée (minimum 3%) ? **RGE**
42. La somme totale des angles des coudes présents sur le conduit de raccordement n'excède pas 180° ? **RGE**
43. Longueur maximale du conduit de raccordement respectée ?
44. Le conduit de fumée détient une allure verticale et ne possède pas plus de 2 dévoiements ? **RGE**
45. Si passage d'un conduit de fumée métallique ou plastique en volume habitable : il est coffré (et ventilé si les fumées sont supérieure à 160°C) afin d'éviter tout déboitements accidentel ?
46. En fonctionnement normal, la température superficielle externe du conduit de fumée seul n' excède pas :
- 50 °C dans les parties habitables ou occupées ?
- 80 °C dans les parties non habitables ou non occupées ?
47. L'espace entre l'élément terminal (chapeau pare-pluie,dalle,etc.) et l'extrémité du conduit ou du tubage est suffisant ?
48. Dans le cas d'une réhabilitation par tubage : la mise en œuvre du tubage est conforme ?
49. Dans le cas d'une réhabilitation par tubage : le tubage comporte une aération de l'espace annulaire : 5 cm² en haut et 20 cm² en bas ? **RGE**
50. Dans le cas d'une réhabilitation par tubage et en présence d'un procédé d'isolation supplémentaire (billes isolantes,etc.) : la mise en œuvre est réalisée selon l'avis technique du procédé d'isolation ?

Mise en œuvre des réseaux ECS et eau froide

51. Le dispositif de protection contre les retours d'eau de type EA est :
- installé dans un lieu aéré et non inondable ?
- accessible ?
- protégé contre le gel ?
52. Si pression supérieure à 4 bar : présence d'un réducteur de pression à l'entrée du réseau d'eau froide ?
53. Présence d'un dispositif de coupure (vanne d'arrêt) sur le réseau d'eau froide ?
54. Présence d'un limiteur de température ou autre dispositif de limitation de température ?
55. Dans les locaux non chauffés, le réseau d'ECS est calorifugé ?
56. Présence de clapets de non retour antipollution non contrôlable (EB) au niveau des mitigeurs thermostatiques et limiteurs de température ?

Mise en œuvre de la partie gaz

57. Les techniques d'assemblage (soudage, brasage, sertissage,...) sont adaptées vis-à-vis des matériaux utilisés ?
58. Si utilisation d'un robinet de commande en tant qu'organe de coupure d'un appareil [OCA] : celui-ci est alimenté par une tuyauterie fixe ?
59. Conduite d'alimentation des appareils en :
- métal ?
- bon état ?
- non bridée ? **RGE**

Mise en œuvre de la partie électrique

60. Présence d'une alimentation dédiée, avec coupure d'alimentation de l'installation complète, matérialisée et identifiée ?
61. Présence d'une protection contre les surintensités ? **RGE**

... suite page suivante

- 62.** Câble d'alimentation de puissance conforme à la NF C 15-100 (ou aux spécifications du fabricant si plus contraignantes) ?

63. Le circuit électrique est identifié ?

Mise en œuvre d'un adoucisseur

- 64.** Respect des règles de mise en œuvre de l'adoucisseur ?



N° **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)

ETAPE 4 MISE AU POINT / MISE EN SERVICE



Installation du chauffe-eau

- 65.** Mise en service de l'alimentation en gaz conforme ? **RGE**

66. Réalisation d'un test d'étanchéité du conduit de fumée avant raccordement d'un nouveau système de combustion ?

67. Mise en eau de l'installation (rinçage, remplissage du circuit, ...) sans fuite caractérisée (goutte, flaque,...) ? **RGE**

68. Mise en route conforme du chauffe-eau gaz ? **RGE**

69. Mesure du tirage et des caractéristiques des fumées du chauffe-eau (température,...) ? **RGE**

70. Mesure de la valeur de CO inférieure à 10 ppm ? **RGE**

71. Réglage de la consigne entre 55 et 60°C ? **RGE**

Mise en oeuvre de la fumisterie

- 72.** Présence d'une plaque signalétique sur le conduit de fumée avec désignations en adéquation avec l'appareil installé ?

... suite page suivante

Conforme Non conforme/
Non vérifiable Sans objet**RGE** Points d'autocontrôle faisant l'objet d'une non-conformité
dans les grilles d'audit RGE

✓ ✗ ○

Mise en oeuvre des réseaux ECS et eau froide**73.** Essais d'étanchéité et de pression des réseaux hydrauliques réalisés ? **Mise en œuvre d'un adoucisseur****74.** Vérifications du bon fonctionnement de l'adoucisseur et de ses réglages ? **N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)**ETAPE 5**  **RÉCEPTION**

✓ ✗ ○

75. Remise des documents suivants (Passeport technique) :

- la notice de fonctionnement et d'entretien de l'appareil installé en langue française,
- un certificat de conformité de l'installation gaz visé par un organisme agréé (COPRAUDIT, DEKRA, QUALIGAZ),
- la facture de la chaudière installée,
- les caractéristiques du système d'évacuation des produits de combustion sont visibles (sur le conduit de fumée ou à proximité) ? **RGE**

76. Présence en amont des circuits d'un interrupteur différentiel 30mA pour protéger l'installation ? **77.** Remise du rapport de mise en service ? **78.** Le client est informé des précautions d'utilisation du chauffe-eau (prise en main) ? **79.** Une explication du fonctionnement de l'installation est donnée au client ? **80.** Le client est informé des mesures prises concernant l'environnement de l'appareil (alimentation en air de combustion) ? **81.** Le client est informé de la nécessité de réaliser l'entretien de l'installation ? **N°** **COMMENTAIRES** (mentionner les points concernés)**Accéder gratuitement à l'ensemble des ressources et outils PROFEEL sur www.proreno.fr**